



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Kedochim



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait
Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 19, verset 17

Cette semaine, nous voyons le célèbre Passouk qui dit : **"Fais des reproches à ton ami, et ne porte pas sur lui une faute"**.

La Torah nous explique ici la manière dont nous devons aborder notre prochain s'il faut lui faire un reproche. Il faut se souvenir que c'est notre ami. L'élever dans notre estime, et dans son estime de lui-même. Et ne surtout pas "voir sur lui une faute", c'est-à-dire lui coller une étiquette de fauteur. Sinon, il nous tournera le dos. Il ne nous écouterait pas, même si ce que nous disons est vrai et bien argumenté. Car il penserait qu'on cherche à le dénigrer.

On retrouve la même idée dans un Passouk de Michlé (chapitre 9, verset 8), qui dit : "Ne fais pas de reproche à un moqueur, de peur qu'il en vienne à te haïr. **Fais un reproche au sage, et il t'aimera**".

Ce que le roi Chlomo veut dire, c'est : "Lorsque tu fais un reproche à un homme, ne le traite pas de moqueur. Sans quoi, non seulement il n'acceptera pas le reproche, mais en plus, il en viendra à te haïr. Par contre, fais un reproche au sage. Dis-lui que c'est un sage, et qu'il ne convient pas à un homme de sa dimension de faire telle ou telle chose. Ainsi, non seulement il acceptera le reproche, mais il en viendra même

Suite en page 2



PARACHA SUITE

à t'aimer. Car il verra que tu ne lui as pas fait le reproche pour le briser, mais pour **l'aider à s'améliorer**".

En général, dès qu'on fait un reproche à quelqu'un, ce dernier **croit qu'on veut le rabaisser**. C'est pourquoi il ne faudra pas lui faire de reproche si on ne lui a pas fait d'abord du bien. Sinon, même si nous-mêmes pensons : "C'est pour son bien que je lui fais ce reproche !", lui pensera : "La seule fois où il me fait du bien, c'est à travers un

reproche ? !" Par conséquent, il ne croira donc pas que ce dernier est pour son bien, et ne l'écouter pas.

La Torah nous demande donc absolument, avant de faire un reproche à quelqu'un, **d'établir un rapport d'amitié** avec lui. Et c'est seulement lorsqu'on le voit comme un ami (et pas comme un Racha) qu'on peut prendre le risque de lui faire un reproche.

Sinon, il vaut mieux se taire. Car le reproche ne sera, de toute façon, pas accepté. Et il ne fera que créer une tension entre les deux personnes.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 493, suite de la Halakha 1

Après avoir parlé de l'**interdiction de se marier pendant le 'Omer**, le Choul'han 'Aroukh dit : "Mais il sera **permis de se fiancer pendant cette période**. Et même concernant le mariage, si quelqu'un s'est quand même marié malgré l'interdiction, on ne le punit pas."

Le Michna Beroura explique que la permission de se fiancer sert à éviter que, si on retarde les fiançailles, le jeune couple se sépare, et que quelqu'un d'autre prenne la place du fiancé.

C'est pourquoi on fait les fiançailles. Il est même permis **d'organiser un repas** (même avec du pain) à cette occasion. Mais on a l'**habitude de ne pas danser**.

? Est-il permis d'organiser l'intronisation d'un Séfer Torah pendant le 'Omer ?

Rav Elyashiv permettait, si la date est "imposée" (exemple : si c'est pour l'anniversaire du décès d'un proche). Dans ce cas, il sera **permis de danser, de chanter et de mettre de la musique**.

Si on n'a pas de raison particulière d'introniser le Séfer Torah pendant le 'Omer, il vaut mieux le faire à un autre moment.

? Peut-on écouter de la musique pendant le 'Omer ?

La réponse semble être unanime : puisqu'il est interdit de danser pendant le 'Omer, a fortiori ne peut-on **pas écouter de musique** en cette période (même chez soi, à la maison).

Toutefois, il sera permis de jouer de la musique pendant le 'Omer chez une personne un peu **dépressive, pour lui remonter le moral**.

Si on donne des cours de musique, la plupart des décisionnaires permettent de continuer l'enseignement pendant le 'Omer ; car on ne cherche pas, alors, à

provoquer une joie particulière. De même, une jardinière d'enfants aura le **droit de jouer de la musique devant de jeunes enfants**, car elle le fait pour son métier, pour obtenir son salaire.

? Si des enfants sont inscrits dans une école de musique pour y apprendre un instrument, peuvent-ils y aller pendant le 'Omer ?

La plupart des décisionnaires disent que s'il s'agit de grands enfants, il faut commencer à leur apprendre que cette période n'est pas une période de joie, et donc **interrompre leurs cours. Sauf s'ils en sont au tout début des cours**, et qu'ils n'apprennent donc, pour l'instant, que les notes, et pas de la véritable musique qui procure une vraie joie.

? Peut-on chanter pendant le 'Omer ?

Selon Rav Elyashiv, oui, tant qu'on n'en vient pas à danser.

? Peut-on écouter des chants chantés par des professionnels (exemples : dans des cassettes, des CD ou des chorales) mais dans lesquels il n'y a pas de musique ?

Cette question fait l'objet d'une discussion entre les décisionnaires.

D'après certains, ces chants sont considérés comme des chants dans lesquels il y a musique, et il n'est donc pas permis de les écouter pendant le 'Omer.

Mais Rav Moché Feinstein n'est pas d'accord avec cela, et il permet de les écouter.



MICHNA

Pirké Avot, chapitre 2, Michna 11

Dans cette Michna, Rabbi Yéochoua dit : "Un œil mauvais, le mauvais penchant et la haine des créatures font sortir l'homme du monde."

? Que veut dire "un œil mauvais" ?

Le Bartenoura explique qu'il s'agit d'une personne qui **ne se contente pas de ce qu'elle a, et qui recherche constamment d'autres choses.**

Selon d'autres, il s'agit d'une personne qui souffre de ce que les autres possèdent, qui en est jaloux, et qui leur fait donc du mal en faisant peser le mauvais œil sur eux.

? Que veut dire "le mauvais penchant" ?

C'est la tendance à vouloir constamment satisfaire tous les désirs de son cœur, sans aucune retenue.

? Que veut dire "la haine des créatures ?"

C'est ce qu'on appelle la Sinat 'Hinam (la haine gratuite).

Selon le Rambam, il s'agit d'une personne qui **méprise la compagnie des créatures**, et qui **aime rester tout le temps seule.**

Le Bartenoura dit qu'avec les mots "la haine des créatures", la Michna parle d'une personne qui attire sur elle-même la haine des gens, **parce qu'elle est trop dure.**

La Michna dit que ces trois choses (la **jalousie**, la

tendance à assouvir toutes ses envies et la haine des gens) font sortir l'homme du monde, c'est-à-dire qu'elles **détruisent son âme et son corps.**

Certains expliquent que, dans cette Michna, Rabbi Yéochoua a décrit un processus : celui de la **chute de l'homme d'un niveau élevé** qu'il aurait pu atteindre, et des conséquences de cette descente. Car celui qui jalouse les possessions des autres ou leurs plaisirs cherchera à les obtenir, même de manière interdite. Puis il haïra ceux qui l'ont fait tomber dans cela, et quittera ce monde prématurément.

Il faut donc apprendre :

- à **ne pas convoiter ce que les autres ont, à se réjouir pour eux** et pour ce qu'ils ont, et à se dire : "Ce n'est pas de moi qu'ils l'ont pris. C'est Hachem qui leur a donné !".
- à **maîtriser ses envies**, au lieu de chercher à les satisfaire constamment et à tout prix ;
- à développer en nous l'amour des créatures, et à **chercher à fréquenter des gens bien**, au lieu de vivre seul dans son coin.

C'est la clé du bonheur social et spirituel !

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 24, verset 1

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "**Ne sois pas jaloux des gens qui font le mal, et n'aie pas envie d'être avec eux.**"

Le Métsoudat David dit qu'il s'agit de ne pas jalouser la réussite des gens qui font le mal, et qui pourrait nous donner envie de les fréquenter pour faire comme eux (gagner de l'argent très rapidement et facilement, mais sur le dos de gens honnêtes ou naïfs). En les entendant se vanter de leur réussite, on pourrait en être jaloux, et vouloir les fréquenter pour y prendre part.

Le Ralbag nous dit de ne pas être jaloux de gens pareils, qui font **constamment du mal aux gens qui ne savent pas se méfier.** Et de ne surtout pas nous mettre en tête de les fréquenter. Car ils ne pensent qu'à briser les gens pour les exploiter, jusqu'à les ruiner.

Le Malbim nous dit non seulement de ne pas être jaloux d'eux et de ne pas vouloir faire comme eux, mais même de ne pas vouloir les fréquenter ou devenir amis avec eux. Il faut **s'éloigner d'eux comme du feu.**

Dans ce monde, nombreux sont ceux qui se vantent d'avoir constitué leur fortune malhonnêtement, en abusant des gens naïfs. **Certains les considèrent même comme des héros** (alors qu'ils sont des truands), et écrivent des livres où ils racontent leurs "exploits". Les jeunes sont parfois attirés par leur réussite, et veulent donc leur ressembler...

Combien il faut fuir cela, et prier pour que tout ce que nous gagnons soit gagné honnêtement !





NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, certaines communautés lisent une Haftara tirée du livre de Yé'hezkel.

Elle raconte qu'alors que Yé'hezkel se trouvait déjà à Babel (car il faisait partie de ceux que Nabuchodonosor avait exilés, onze ans avant la destruction du Beth Hamikdach, avec Yé'honya, le roi de Yéhouda), une délégation de notables est venue l'interroger sur l'avenir qui les attendait.

Le Séder 'Olam nous dit que cette délégation était composée de 'Hananya, Mi'haël et Azarya, qui sont venus supplier Hachem, par l'intermédiaire de Yé'hézel, de **renoncer à la destruction du Beth Hamikdach**. Ils se demandaient aussi quel serait le sort réservé à leur frères juifs qui étaient encore en Israël.

La réponse d'Hachem est d'une sévérité incroyable. Hachem dit à Yé'hezkel : "Dis-leur que s'ils sont venus demander Ma tolérance, Je jure de ne pas accepter leur demande.

Ça fait **trop longtemps que Je retiens Ma colère contre le peuple juif**.

En Égypte déjà, bien que J'avais juré de les sortir d'Égypte et de les amener en Israël à condition qu'ils abandonnent leur croyance dans les idoles égyptiennes, J'ai vu qu'ils n'étaient pas prêts à l'abandonner. J'ai voulu les détruire déjà en Égypte, mais Je ne l'ai pas fait, pour ne pas profaner Mon Nom (les Égyptiens savaient que Je devais libérer les Bné Israël, et ils auraient été trop contents de voir que Je ne l'ai pas fait).

Je les ai donc fait sortir d'Égypte, et Je les ai amenés dans le désert. Là-bas, **Je leur ai donné la Torah, avec les Mitsvot qui sont source de vie, dans ce monde et dans le monde futur**.

Je leur ai aussi donné Mon Chabbath. Le **Chabbath est Mon jour de repos**. Je le leur ai donné, pour qu'il soit un signe entre eux et Moi, et que toute l'humanité sache que c'est Moi qui les ai sanctifiés.

Mais malgré tout, ils m'ont désobéi. **Ils n'ont pas respecté les Mitsvot envers Moi**, ont rejeté les Mitsvot **envers leur prochain** et ont énormément **transgressé Mon Chabbath**

(puisque le premier Chabbath déjà, certains sont sortis ramasser de la manne ; et le deuxième Chabbath, quelqu'un est sorti ramasser du bois).

C'est pourquoi, là aussi, J'ai voulu les détruire. Mais Je ne l'ai pas fait, **pour ne pas profaner Mon Nom**.

Je leur avais promis la terre d'Israël.

La plus belle des terres, aussi bien au niveau matériel que spirituel. Celle où Ma Présence est permanente. La seule terre où la prophétie peut avoir lieu.

Je les ai maintenus dans le désert pendant 40 ans, dans

l'espoir qu'avec tous les miracles quotidiens qu'ils y verraient, ils s'attacheraient vraiment à Moi, et se détacheraient complètement de la culture égyptienne et des comportements égyptiens.

Mais même cela n'a pas eu lieu. Et ils sont morts les uns après les autres, jusqu'à ce qu'apparaisse une nouvelle génération, à laquelle J'ai dit : "Ne faites pas comme vos pères ! Ne vous attachez pas aux lois qu'ils ont inventées ; aux décrets qu'ils ont eux-mêmes institués. Respectez Mes lois, Mes décrets, et surtout sanctifiez le Chabbath, pour que ce dernier soit un lien entre vous et Moi, et que **l'humanité entière sache que Je suis votre D.ieu**."

La Haftara se termine ainsi, et nous ne lisons pas la suite, qui est trop triste (elle dit notamment que même les enfants n'ont pas écouté Hachem, jusqu'à ce que la décision d'Hachem de détruire le Beth Hamikdach soit inéluctable).

La Haftara se termine sur le respect du Chabbath. Peut-être pour nous dire que de même que la transgression du Chabbat a entraîné la destruction du Beth Hamikdach, **le respect du Chabbath entraînera sa reconstruction**, bientôt, de nos jours. Amen !





HISTOIRE

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Yankele (un élève de la Yéchiva de Rav Aharon Kotler, particulièrement débrouillard) a tout fait pour obtenir de l'ambassade anglaise de Vilna un visa pour immigrer en Angleterre.

Il allait chaque jour à l'ambassade, parlait à tel employé ou tel diplomate, sans jamais renoncer à obtenir ce visa.

Un jour, il a reçu un papier attestant que sa demande de visa était acceptée, et qu'il le recevrait bientôt.

Les jours passaient, mais il ne le recevait pas... Il continuait cependant à se rendre chaque jour à l'ambassade. Mais un jour, il a vu que cette dernière avait carrément fermé...

Désespéré, il est allé voir Rav Aharon Kotler, et lui a dit : "Je veux quand même prendre le bateau, avec le papier qu'ils m'ont donné, en espérant que les douaniers croiront qu'il s'agit du visa !"

Le Rav essaya de le dissuader de prendre un tel risque, qui pouvait lui coûter un séjour à vie en Sibérie.

Mais Yankele, terrorisé par l'avancée de la guerre, était prêt à tout pour se réfugier en Angleterre.

Le Rav lui a donc donné une Brakha, en lui souhaitant que tout se passe bien.

Yankele a finalement voyagé en car jusqu'à la capitale. Il est arrivé à la gare, mais celle-ci était bondée de gens qui cherchaient à s'enfuir... Il a cependant trouvé une

place à l'arrière du train, et s'y est installé, en attendant le départ de celui-ci.

Soudain, il a entendu quelqu'un l'appeler depuis le quai. Par la fenêtre, il a vu son Rav passer d'un wagon à l'autre pour le chercher. Il est descendu du train pour voir ce qu'il voulait. Le Rav lui a annoncé : "L'inimaginable est arrivé ! Nous avons reçu un télégramme disant que ton visa est prêt et a été envoyé au port, où tu peux le récupérer."

Yankele était fou de joie. Il a remercié Hachem pour ce miracle et était aussi, évidemment, très reconnaissant envers son Rav.

Mais il ne comprenait pas pourquoi celui-ci avait pris la peine de courir derrière lui, alors que de toute manière, le train qu'il allait prendre arrivait au port, et que les douaniers lui auraient donc donné son visa là-bas !

Le Rav expliqua : "Je savais que tu voyageais avec un poids lourd sur le cœur. Tu te demandais si on allait, ou pas, te laisser passer. Alors j'ai voulu t'enlever cette angoisse. Et dès que j'ai su que ton visa était prêt, j'ai couru te l'annoncer, et prié Hachem de te trouver. Car chaque fois qu'on a l'occasion **d'enlever un souci du cœur d'un juif**, on doit le faire. C'est l'une des plus grandes Mitsvot au monde !"

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le Gaon de Vilna nous enseigne : "Chaque instant où l'homme se retient de parler en mal, il mérite la lumière secrète qu'aucun ange ou autre créature ne peuvent s'imaginer."

LE CAS
DE LA SEMAINE

Pendant un cours, Réouven fait comprendre à Chimon par des gestes de mauvaises choses à l'encontre de Gad.

QUESTION

Chimon peut-il croire ce que Réouven est en train de mimer ?



Réponse

Chimon n'a pas le droit de croire ce que Réouven est en train de mimer. Le mode de transmission du Lachone Hara, qu'il soit oral, écrit ou par allusion, ne retire rien de sa gravité.



Question

Monsieur et Madame Dahan font leurs courses pour Pessa'h, et bien évidemment leur liste contient des Matsot pour la fête. Étant accompagnés de leur petit de quatre ans, quand il voit ses parents prendre du rayon plusieurs paquets de Matsot, lui aussi prend un paquet et le met sous sa poussette, sans que ses parents ne s'en aperçoivent.

Quand ils arrivent à la maison, ils se rendent compte qu'il y a un paquet de Matsot en trop, et en vérifiant le ticket de caisse ils reçoivent la confirmation qu'ils ont "volé" sans faire exprès un paquet de Matsot.

Puisque le magasin n'est ouvert pendant la fête que

le matin et que les jours de Pessa'h sont chargés, Monsieur Dahan repousse cela à après la fête. Et en effet, le lendemain de la fête, il se rend au magasin afin de rendre le paquet, encore fermé et dans son emballage d'origine. Mais le vendeur lui dit que puisqu'un paquet de Matsot coûte avant Pessa'h 20 € et qu'après Pessa'h il n'en coûte que 5 €, le vendeur demande à Monsieur Dahan de payer les 15 € de différence. Mais Monsieur Dahan lui répond qu'étant donné qu'il a pris un paquet et qu'il l'a rendu exactement comme il était, il n'y a aucune raison à l'obliger à payer la différence.

GUEMARA



Monsieur Dahan doit-il payer les 15 € de différence qu'il y a entre la valeur des Matsot avant Pessa'h et après Pessa'h ?

A toi !



- Michna Baba Kama 96b "Gazal Matbéa", ainsi que 97a "Amar Rav Houna Nisdak" jusqu'à "Minkar Heizeika".
- Tour et Choul'han 'Aroukh (Hochen Michpat) chapitre 363, alinéa 1.
- Pit'hé Téchouva (sur le Choul'han 'Aroukh) alinéa 1 au milieu du paragraphe, "Véayèn Téchouvav Beth Chmouel" jusqu'à "Véhahi nami Bé'etrog".

RÉPONSE

Selon ce que ramène le Pit'hé Téchouva au nom du Beth Chmouel, il semble qu'il faille plutôt faire ressembler notre à celui de la monnaie qui n'a plus cours et qui n'a plus du tout de valeur, au cas du 'Hamets sur qui est passé Pessa'h et qui n'a donc plus de valeur à cause du fait qu'il est interdit à la consommation. Car du 'Hamets interdit ne se remarque pas et celui qui le voit ne pourra pas savoir s'il est d'avant Pessa'h ou non, c'est pourquoi dans ce cas il sera exempt de rembourser. Par contre, dans le cas de la Matsa après Pessa'h, tout comme le Etrog après Souccot, bien que rien n'ait changé dans le physique du produit, tout celui qui le voit sait dire que cet objet n'a plus de valeur ; car tout Etrog après Souccot et toute Matsa après Pessa'h n'a plus la même valeur, tout comme la pièce de monnaie qui a été totalement dévaluée.

Or, dans le cas de la pièce de monnaie, nous trouvons une discussion entre le Choul'han 'Aroukh et le Rama : le Choul'han 'Aroukh est d'avis que même dans ce cas, il devra lui rembourser. Cependant, le Rama est d'avis que si la pièce n'a plus du tout de valeur, et que comme mentionné, toute personne qui la voit sait dire qu'elle ne vaut rien, il ne sera pas dans l'obligation de rembourser. Donc dans notre cas aussi, selon le Choul'han 'Aroukh monsieur Dahan devra rembourser la différence de prix au magasin, et selon le Rama il n'en sera pas obligé.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com